

AGRICULTURE

L'agriculture

EN SEINE-ET-MARNE



SEINE & MARNE
LE DÉPARTEMENT



Jean-François PARIGI

Président du Département
de Seine-et-Marne



OLIVIER LAVENKA

Vice-président du
Département en charge de
l'aménagement du territoire,
des routes, des politiques
contractuelles et de
l'agriculture

Premier département agricole d'Île-de-France, la Seine-et-Marne dédie près de 60 % de ses terres à l'agriculture. Puissance économique incontestable de notre territoire, celle-ci est pourtant fragilisée et certaines filières comme l'élevage sont aujourd'hui menacées.

L'agriculture est un secteur économique dynamique et constitue une richesse de notre territoire. C'est pourquoi nous avons mis en place depuis 2015 une politique agricole volontariste et ambitieuse, destinée à lui redonner la place de premier ordre qui doit être la sienne dans notre département.

Soutenir les agriculteurs au quotidien, les accompagner dans les changements auxquels ils doivent faire face, tant par la modernisation de leurs équipements que dans le respect des réglementations environnementales, encourager l'innovation et la diversification agricole, mais aussi aider au développement des filières de proximité, telles sont nos priorités pour la Seine-et-Marne de demain.

**Une Seine-et-Marne forte
et fière de son agriculture !**



→ Placer l'agriculture au cœur du

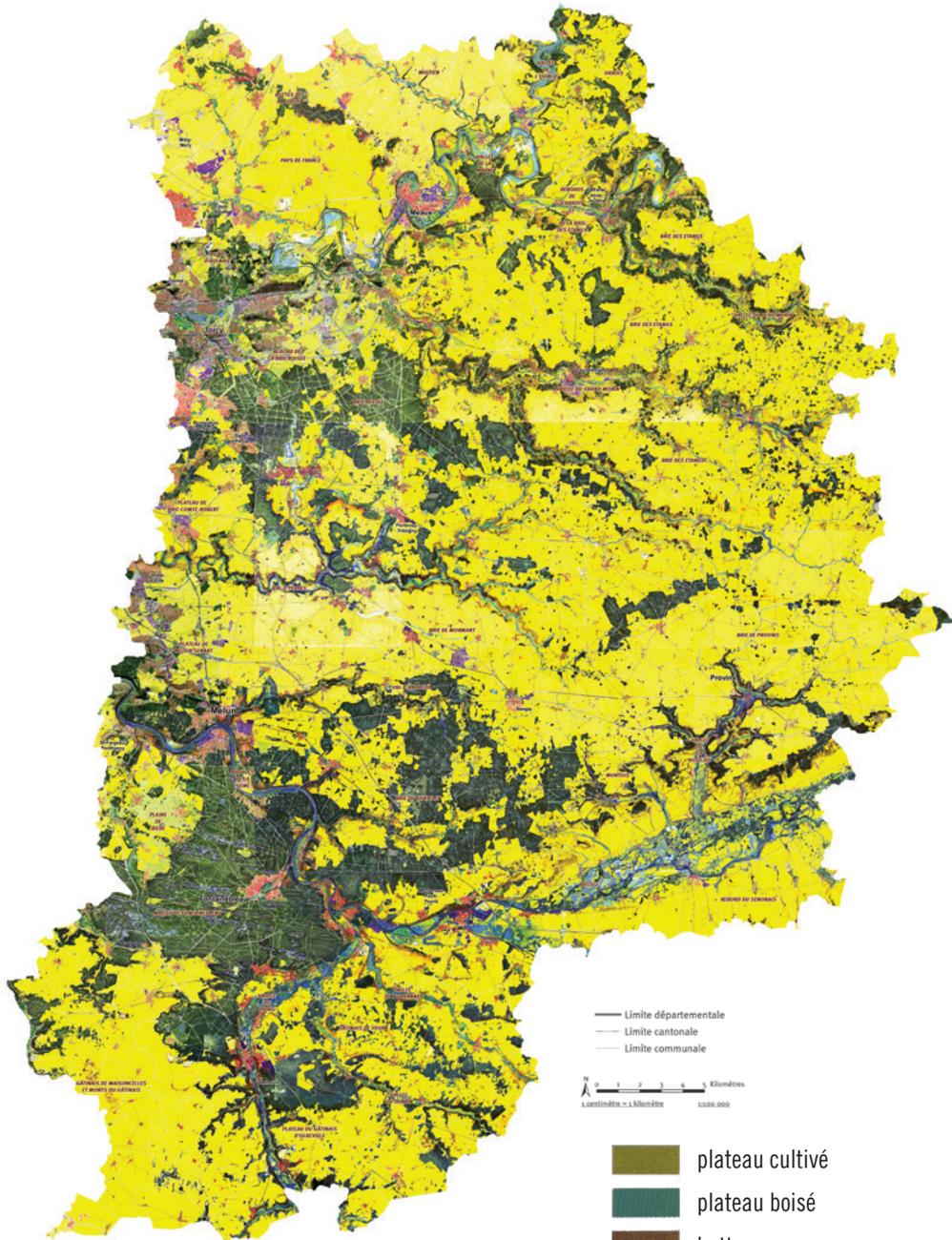
- Par le **renforcement des relations avec les acteurs du monde agricole seine-et-marnais** (Chambre d'agriculture, Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles, Jeunes agriculteurs, Fédération régionale des coopératives d'utilisation de matériel agricole, Service de remplacement) pour développer des actions de proximité auprès des exploitants des filières agricoles en garantissant une meilleure prise en compte de l'agriculture dans l'aménagement du territoire.
- Dans le domaine agroalimentaire, par la **création d'une plateforme de transformation et de conditionnement** pour l'approvisionnement des collèges et des lycées en produits agricoles issus de filières de proximité.





développement du territoire

- Dans les situations de crise, par la mise en place de **dispositifs d'aides exceptionnelles** à destination des agriculteurs confrontés à des difficultés économiques et/ou climatiques comme les jeunes agriculteurs ou encore les éleveurs.
- Dans le domaine de la biodiversité, **en cofinçant certaines mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC)** qui permettent aux agriculteurs de mettre en place et d'entretenir des infrastructures du paysage favorables à la biodiversité, telles que les mares, prairies, haies...
- Dans le domaine de l'environnement, en accompagnant les agriculteurs dans leurs investissements permettant une **modernisation et une adaptation de leur exploitation** aux enjeux environnementaux.
- Dans le domaine de l'innovation, en incitant et en facilitant la **mise en place de projets innovants** sur la filière agricole tels que la création d'unités de méthanisation agricole associées à l'installation de stations d'approvisionnement en biogaz.
- Dans le domaine de la formation, par le **soutien et la promotion de l'enseignement agricole** pour former les exploitants de demain et développer des liens plus étroits avec le secteur économique local.



Cartographie : Département de Seine-et-Marne - SDCIG - C.Dordonnat - Septembre 2017
 Sources : Département de Seine-et-Marne - SIG - DPR

Reproduction interdite



1^{er} département agricole
d'Île-de-France

336 000 hectares
de terres agricoles

60 % de la surface totale
du département



2 515 exploitations
en majorité de grande taille
(146 hectares de moyenne)

5 700 personnes employées

600 millions d'euros
de chiffre d'affaires

118 exploitations soutenues
par le Département dans
le cadre du dispositif
d'aide aux investissements
environnementaux
entre 2016 et 2020

132 contrats financés
par le Département dans
le cadre des mesures
agroenvironnementales
et climatiques en faveur
de la biodiversité
entre 2015 et 2020



85 % d'exploitations
spécialisées en grandes
cultures

40 % de la surface totale
cultivée en blé

50 % de la production
céréalière destinée à
l'export

2^e département producteur
de salades d'été



3 Appellations d'Origine
Protégée
(Brie de Melun,
Brie de Meaux
et Champagne)



50 silos

6 fromageries

11 abattoirs

18 moulins